



SUBVENTION



Travaux de restauration de façades  
(suivant règlement communal du 31 janvier 2013)

Demandeur

NOM/PRÉNOM

N° ET RUE

C.P. et LOCALITÉ

TÉL.

COURRIEL

CODE BANQUE

N° COMPTE

Désignation des travaux (veuillez cocher la case correspondante)	Subvention	Description de la maison
<input type="checkbox"/> Renouvellement de l'enduit de façade resp. maison en peinture	8,00 € / m <sup>2</sup>	Propriétaire de l'immeuble :  Année de construction :  N° et rue :  Localité :  Date de la 1 <sup>ère</sup> occupation :
<input type="checkbox"/> Décapage de l'ancien enduit avec renouvellement, remplacement des pierres de taille	12,50 € / m <sup>2</sup>	
<input type="checkbox"/> Tous autres travaux aux façades, tels que installations de nouveaux volets en bois, de fenêtres en bois à croisillons, remplacement de pierres de taille	20 % de la dépense	

Le montant de la subvention allouée pour les travaux de restauration précités ne peut en aucun cas être supérieur à 3.750,00 € par immeuble.

Pièces à joindre par le requérant : photo de l'immeuble et devis établi par une entreprise agréée  
Le demandeur certifie par la présente que les travaux en question, exécutés par une entreprise qualifiée, ne font pas l'objet d'un subside dans le cadre d'un assainissement énergétique.

Le demandeur certifie en outre le caractère complet, fiable et sincère des informations contenues dans la présente demande. En cas de déclarations fausses ou de non respect, la subvention est à rembourser.

Date et signature du demandeur \_\_\_\_\_

**Réservé à l'administration communale**

Le demandeur n'a pas touché de subvention communale identique dans les derniers 25 ans.

L'immeuble en question est situé à l'intérieur du PAG de la commune actuellement en vigueur.

Date et signature de l'agent en charge du dossier :

Subvention accordée

Subvention refusée

Validité du droit au subside : 2 ans à partir de la date de signature de l'avis

Calcul du subside après réception des factures acquittées

Désignation des travaux	Subvention	Surface	Total
Renouvellement de l'enduit de façade resp. maison en peinture	8,00 € x		
Décapage de l'ancien enduit avec renouvellement, remplacement des pierres de taille	12,50 € x		
Tous autres travaux aux façades, tels que installations de nouveaux volets en bois, de fenêtres en bois à croisillons, remplacement de pierres de taille	20% x	Total des dépenses:	
<b>Total de la subvention (max. 3.750,00 €)</b>			

Date et signature du responsable du service technique :